

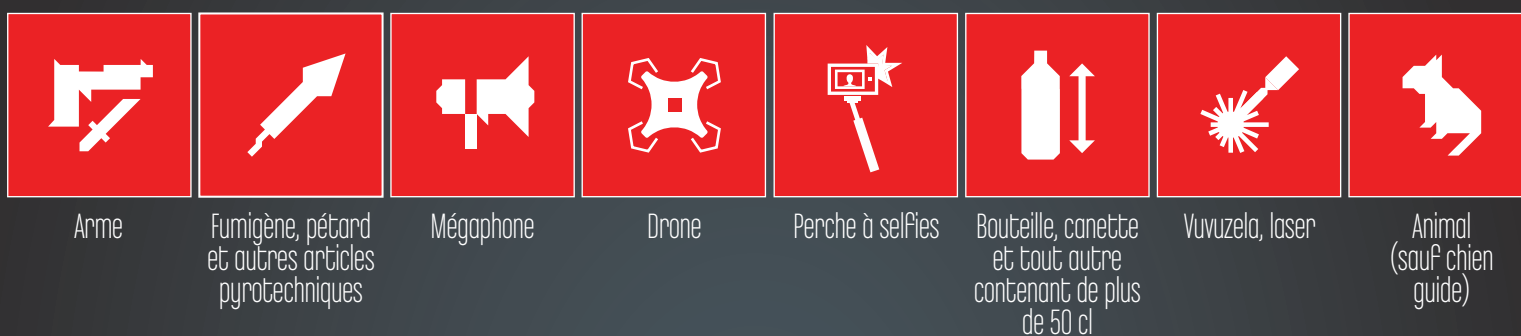


RÈGLEMENT

RELATIF AUX OBJETS DANS LES STADES

Objets interdits

Prohibited items



Arme

Fumigène, pétard
et autres articles
pyrotechniques

Mégaphone

Drone

Perche à selfies

Bouteille, canette
et tout autre
contenant de plus
de 50 cl

Vuvuzela, laser

Animal
(sauf chien
guide)

Objets soumis à autorisation

Items subject to prior authorisation



Hampe de
drapeaux et
support de
banderole

Banderole,
drapeau, voile et
maillot géant

Tambour

Parapluie

Bouteille et
autre contenant
de moins de 50 cl

Appareil photo

Valises, bagage
et sac supérieurs
à 45x36x20 cm

Casque et
encombrant

- Tout objet pouvant servir d'arme par destination (couteau, outils...) : ces objets ne peuvent pas donner lieu à un dépôt en consigne.

- Les banderoles, drapeaux ou panneaux contenant un message à caractère raciste, xénophobe, politique, philosophique sont interdits (contrôle visuel obligatoire).

- L'accès au stade est interdit à toute personne en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiant.

- Si un propriétaire d'objet non autorisé refuse de s'en séparer, l'accès au stade lui sera interdit.